



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 juin 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-troisième session

Point 132 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

## Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2007/08	40 379 600 dollars
Dépenses de 2007/08	40 201 500 dollars
Solde inutilisé de 2007/08	178 100 dollars
Crédit ouvert pour 2008/09	45 769 000 dollars
Dépenses prévues pour 2008/09 <sup>a</sup>	45 498 900 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2008/09 <sup>a</sup>	270 100 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	68 284 300 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	Voir par. 57 ci-après

<sup>a</sup> Prévisions au 31 mars 2009.

## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir par. 57 ci-après).



2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations et formule des observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix [A/63/5 (Vol. II)].

3. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la Base et des autres éléments qui la concernent directement. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant l'exercice 2009/10, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la BSLB et formulé, le cas échéant, des observations spécifiques à leur sujet. **Le Comité souligne qu'il importe d'appliquer intégralement et dans les meilleurs délais les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir également le paragraphe 55 ci-après).**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la BSLB figure à la fin du présent rapport.

## **II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008**

5. Par sa résolution 61/277, l'Assemblée générale a approuvé un montant brut de 40 379 600 dollars (montant net : 37 687 200 dollars) pour le fonctionnement de la BSLB en 2007/08. Les dépenses de l'exercice totalisent 40 201 500 dollars (montant net : 37 198 600 dollars).

6. Le solde inutilisé d'un montant brut de 178 100 dollars (montant net : 448 600 dollars) pour 2007/08 représente 0,4 % des crédits ouverts et des économies de 1 559 100 dollars au titre des dépenses opérationnelles, principalement imputables au report du projet de construction du téléport, dont la complexité a entraîné des retards dans la rédaction du cahier des charges et dans la passation des marchés, à la décision de ne pas acheter de groupes électrogènes, à un moindre recours aux services collectifs de distribution et à des achats de pièces de rechange moindres que ceux prévus aux rubriques Transports terrestres et Transmissions, du fait que les stocks disponibles étaient suffisants.

7. Les économies réalisées au titre des dépenses opérationnelles ont été contrebalancées en partie par une augmentation des dépenses de personnel civil (1 381 000 dollars), qui s'explique principalement par :

a) Des pertes liées aux fluctuations du taux de change du dollar des États-Unis par rapport à l'euro;

b) Une augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan international par suite d'une hausse de 1,5 % du coefficient d'ajustement et d'une augmentation de l'indemnité journalière de subsistance, qui est l'un des éléments de la prime d'affectation;

c) Une progression des traitements versés aux titulaires de postes de temporaire recruté sur le plan international.

8. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport (A/63/626, par. 15) que la Base avait assuré des services logistiques et administratifs aux opérations de maintien de la paix dans divers domaines d'activité fonctionnels, dont le Service de soutien logistique, le Service de l'informatique et des communications, les unités hébergées et le Service d'appui. Le Comité consultatif note qu'outre les deux unités hébergées existantes (la Cellule de formation et le Bureau régional de la sécurité aérienne), d'autres unités ont été créées pendant l'exercice : a) le Centre des opérations aériennes est chargé du contrôle des appareils du Département des opérations de maintien de la paix qui effectuent des vols entre plusieurs missions et est devenu opérationnel en mai 2008; b) le Groupe d'études techniques normalise les plans des logements et autres installations dans les missions et est devenu opérationnel en avril 2008; et c) le Centre de gestion du système d'information géographique appuie la phase de démarrage des missions et aide les missions à être prêtes sur le plan opérationnel en leur fournissant une base sécurisée d'informations géospatiales et en assurant leur formation.

9. Selon le Secrétaire général, l'exécution du budget de la Base est évaluée par rapport au cadre de budgétisation axée sur les résultats décrit dans le budget de l'exercice 2007/08. **Or, de l'avis du Comité consultatif, le rapport sur l'exécution du budget montre que la Base n'a pas atteint les objectifs fixés pour plusieurs réalisations pendant l'exercice considéré. Le rapport n'explique pas systématiquement la raison pour laquelle il y a des écarts notables entre les produits et les réalisations prévus et ceux effectivement obtenus.**

10. Par exemple, il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget que la Base avait prévu de réceptionner et d'inspecter du matériel entrant dans la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide d'une valeur avoisinant les 141,5 millions de dollars, mais que dans la pratique elle a pris livraison et inspecté du matériel d'une valeur de 46,3 millions de dollars et expédié du matériel d'une valeur de 56,9 millions de dollars dans des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales pendant l'exercice considéré. Il est également indiqué que la Base a installé des dispositifs CarLog et des radios sur 126 véhicules faisant partie des stocks stratégiques, alors qu'elle aurait dû équiper 500 véhicules. De plus, elle avait prévu d'entreposer, de remettre en état et d'entretenir 40 véhicules et 10 groupes électrogènes incorporés aux réserves de matériel de l'ONU après la liquidation de missions, mais ne s'est occupée que de 4 véhicules et de 3 groupes électrogènes.

11. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'on ne pouvait pas juste tenir compte de la capacité de la Base pour mesurer la réalisation des objectifs puisque celle-ci était aussi fonction des besoins des missions et du Département de l'appui aux missions. Par conséquent, si la Base n'a pas réceptionné, inspecté et expédié des stocks stratégiques pour déploiement rapide d'une valeur de 141,5 millions de dollars, cela tient au fait que les stocks qu'elle a reçus se chiffraient à 46,3 millions et ceux qu'elle a expédiés n'ont totalisé que 56,9 millions de dollars. De même, il n'a pas été possible d'installer les dispositifs CarLog et les radios sur 500 véhicules puisque seuls 126 véhicules ont été réceptionnés. Le Secrétariat estime donc qu'en ce qui concerne ces deux exemples la BSLB s'est acquittée de ce qu'on lui avait demandé de faire, même si les objectifs prévus n'ont pas été atteints. Il est expliqué dans le rapport sur l'exécution du budget qu'un plus petit nombre de véhicules avaient été remis en état et entreposés à la Base du fait que de plus en plus de véhicules étaient expédiés à d'autres missions sans même

transiter par la Base. Cela étant, le Comité consultatif constate qu'aucun renseignement n'a été fourni concernant les ressources inutilisées du fait de la moindre demande de services. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller au resserrement de la coordination entre les missions, le Département de l'appui aux missions et la Base de soutien logistique des Nations Unies. Il recommande aussi que le Secrétaire général continue à améliorer les procédures afin de parvenir aux objectifs fixés.**

12. Le Comité consultatif note que la Base n'a pas atteint l'objectif fixé pour les délais d'expédition des stocks stratégiques pour déploiement rapide et rappelle qu'il a déjà formulé des observations à ce sujet (voir A/62/781/Add.12, par. 7). La Base est troublée par le fait qu'on la tient responsable du respect des délais de traitement et d'expédition des stocks stratégiques, alors qu'elle est tributaire d'autres partenaires dans ce domaine. Elle a fait savoir qu'elle continuait de planifier et de coordonner les expéditions avec toutes les parties prenantes afin de veiller à ce que les délais soient les plus brefs possibles (voir A/63/824, sect. V). **Le Comité appelle également l'attention sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'Administration détermine les causes de la lenteur du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques et revoie les procédures de reconstitution des stocks (voir A/63/5 (Vol. II), par. 255). Le Comité consultatif est d'accord avec cette recommandation et engage la Base de soutien logistique des Nations Unies à redoubler d'efforts avec ses partenaires afin de veiller au respect des délais d'expédition du matériel entrant dans la composition des stocks.**

13. **Le Comité consultatif estime que le cadre logique de la Base de soutien logistique mérite d'être encore perfectionné. Étant donné que la Base fournit un certain nombre de services d'appui non seulement aux opérations de maintien de la paix mais aussi à d'autres missions, la réalisation escomptée 1.1 (voir A/63/824, sect. I.F) pourrait devenir « Efficience et efficacité accrues de l'appui fourni par la Base aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions ». Le Comité estime également que les indicateurs de succès devraient mieux rendre compte de la gamme de fonctions et services assurés par la Base.**

14. Le Secrétaire général a également indiqué que la Base avait vérifié 530 références pendant l'exercice considéré, soit bien moins que l'objectif qui consistait à vérifier les références de 150 candidats chaque jour (A/63/626, par. 15). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que ces chiffres avaient été fixés au moment de la conception du projet pilote et que l'on était parti du principe que la vérification auprès des employeurs et des établissements d'enseignement serait informatisée, ce qui permettrait de recevoir rapidement les renseignements demandés et de donner le feu vert pour le recrutement. Or, cette option ne s'est pas révélée viable. **De l'avis du Comité, les mauvais résultats de l'expérience menée avec le Groupe de vérification des références dénote une planification insuffisante.** Il prend note de la référence qui est faite à un examen des activités menées dans le cadre du projet pilote au paragraphe 22 et à l'annexe II du projet de budget (A/63/824). **Il estime toutefois que les renseignements donnés dans le projet de budget ne sont pas suffisants pour justifier la création d'un Groupe de vérification des références à la Base. De même, il n'est pas certain pourquoi une fonction d'appui du personnel des missions devrait être assumée ailleurs qu'au Siège de l'ONU. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'entreprendre un examen approfondi du projet**

**pilote, comprenant notamment une analyse du rapport coûts-avantages, et de lui présenter ses constatations à la deuxième reprise de sa soixante-quatrième session.**

15. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget (A/63/626) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### **III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

16. Le Comité consultatif a reçu des données sur les dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 qui avaient été engagées au 31 mars 2009 (voir l'annexe I du présent rapport). Ces dépenses se chiffraient à 34 425 300 dollars, pour un montant réparti s'élevant en chiffres bruts à 45 769 000 dollars. Pour l'ensemble de l'exercice, les dépenses actuelles et prévues s'élèvent à 45 498 900 dollars, laissant un solde inutilisé prévu de 270 100 dollars.

17. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2009, le tableau d'effectifs de la Base de soutien logistique se présentait comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Personnel recruté sur le plan international	52	47	9,6
Personnel recruté sur le plan national	183	179	2,2

### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010**

#### **A. Objectifs et résultats prévus**

18. Comme il est indiqué dans le document budgétaire (voir A/63/824, par. 4 et 6), la Base de soutien logistique exécutera, au cours de l'exercice considéré, les produits clefs dans un certain nombre de ses domaines fonctionnels, tels que le Service d'appui à la Base, le Service de soutien logistique, le Service de l'informatique et des communications, le Centre de communications secondaires actif au site B à Valence (Espagne), le Bureau de la sécurité et les unités hébergées (Bureau régional de la sécurité aérienne, Centre des opérations aériennes, Service intégré de formation, Centre de gestion du système d'information géographique, Centre des normes et études techniques, Groupe de vérification des références, Groupe de l'appui technique aux transports de surface et Force de police permanente).

19. Le Comité consultatif rappelle l'observation qu'il avait faite précédemment, à savoir qu'il faudrait tenir compte de l'avenir de la Base et du rôle qu'elle sera amenée à jouer à plus long terme pour déterminer, entre autres, quels services devraient y être installés (voir A/61/852/Add.14, par. 17). Il avait également estimé que les décisions relatives à l'établissement des fonctions logistiques devaient

reposer sur une analyse mettant en balance, d'une part, les coûts associés aux différentes activités et les frais généraux et, d'autre part, les avantages qui pouvaient être attendus, tels qu'économies, gains de productivité et améliorations qualitatives. Au paragraphe 14 de sa résolution 61/277, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10 des informations sur l'avenir de la base et le rôle que celle-ci serait amenée à jouer à plus long terme, ainsi que sur les raisons pour lesquelles certains services devraient y être installés, compte tenu de l'appui apporté par le pays hôte. Le Secrétaire général a fourni des informations sur le rôle à long terme et les perspectives d'avenir de la Base à l'annexe II du document budgétaire (A/63/824).

20. Le Comité consultatif note que le projet de budget considéré repose sur le rôle à long terme et les perspectives d'avenir de la Base et prévoit pour elle des activités élargies durant l'exercice 2009/10. Selon le Secrétaire général, la Base devrait jouer un rôle sensiblement élargi et ne se contenterait plus d'assurer des services de soutien logistique et d'appui lors des phases de démarrage et de liquidation des missions et de répondre à leurs besoins en matière d'informatique et de communication, mais fournirait aussi des services plus complets et un appui permanent pendant toute la durée des missions. En plus des opérations actuelles, le renforcement des activités d'appui consisterait a) à fournir un appui administratif et logistique aux missions au-delà de leur phase de démarrage, tout au long de leur déploiement; b) à améliorer les services d'appui du Siège en créant de nouvelles unités hébergées (Force de police permanente et Groupe de l'appui technique aux transports de surface); c) à renforcer les services existants au sein de la Base, notamment par la modernisation des centres de conférences et de formation; d) à créer un centre de communications secondaire actif à Valence (Espagne) pour appuyer les opérations de maintien de la paix; et e) à offrir les services d'appui de la Base aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le Secrétaire général propose également que, durant l'exercice 2009/10, le Groupe de vérification des références devienne une unité hébergée.

21. Les paragraphes 12 à 25 du document budgétaire contiennent des informations détaillées sur les opérations existantes de la Base et l'appui renforcé qu'il est proposé de lui apporter. Dans ce contexte, le Secrétaire général propose de restructurer le Service de l'informatique et des communications et de créer à ce titre une section des opérations, et de scinder le Groupe de la maintenance intégrée, de l'assistance informatique et de la gestion du matériel en trois groupes : le Groupe de l'assistance informatique, le Groupe de l'infrastructure et le Groupe de la gestion du matériel. Conformément à la résolution 63/262 par laquelle l'Assemblée générale a approuvé la création du site B à Valence (Espagne) pour abriter un centre de communications secondaire actif à l'appui des activités de maintien de la paix, le Secrétaire général indique que la première phase des travaux devrait être achevée durant l'exercice 2009/10, la Base assurant l'appui administratif du Centre.

22. Le Secrétaire général indique que le nouveau Groupe de l'appui technique aux transports de surface sera chargé de mettre en œuvre, à l'intention du personnel des missions, un programme d'entretien et de remise à niveau des qualifications techniques et des compétences en matière de gestion dans le domaine de la logistique des transports de surface, de normaliser les méthodes utilisées actuellement pour surveiller le fonctionnement des garanties des fabricants et des rappels de produits, et de mettre au point une méthode de suivi et d'application de la codification des stocks durables et non durables.

23. En ce qui concerne la Force de police permanente créée à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 60/1 le 16 septembre 2005, un rapport d'ensemble sur les activités initiales de cette force a été établi par un groupe d'experts comprenant des représentants des États Membres et a été présenté à l'Assemblée en décembre 2008 (voir A/63/630). Le rapport portait sur des questions intéressant l'avenir de la Force de police permanente, notamment ses fonctions principales, l'effectif nécessaire, les besoins en expertise et son implantation à la Base de soutien logistique afin de tenir compte de sa vocation aux missions sur le terrain et de porter au maximum l'efficacité de ses opérations avec le minimum de frais. Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 prévoit de transférer à la Base, à compter de juillet 2009, les 27 postes existants de la police permanente qui étaient précédemment financés au titre du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix et d'ajouter 49 postes à son tableau d'effectifs. Dans son récent rapport sur le financement du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif a dit ce qu'il pensait de l'implantation de la Force de police permanente à la Base de soutien logistique (voir A/63/841, par. 81).

**24. Le Comité consultatif estime que le rapport sur le rôle à long terme et les perspectives d'avenir de la Base de soutien logistique, tel qu'il figure à l'annexe II du document A/63/824, ne permet pas d'examiner en profondeur les fonctions de la Base ni d'analyser les coûts et avantages afin de clairement démontrer à l'Assemblée générale les avantages qu'il y a à situer certaines fonctions à la Base.** Le Comité a été informé durant ses auditions que le Secrétariat préparait une stratégie d'appui au niveau mondial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui serait présentée à l'Assemblée dans un an. Il a été informé que la stratégie définirait notamment les rôles et responsabilités du Département de l'appui aux missions, de la Base de soutien logistique des Nations Unies, du Centre de communications à Valence (Espagne) et de la plate-forme de soutien logistique à Entebbe (Ouganda) afin d'appuyer les missions sur le terrain des Nations Unies. **Le Comité veut espérer que la stratégie démontrera que la Base constitue un outil disponible non seulement pour le Département de l'appui aux missions mais aussi pour l'ensemble du Secrétariat.**

**25. Le Comité note, au paragraphe 173 du projet de budget (A/63/824), que le Secrétaire général n'a pas encore saisi l'Assemblée générale de l'annexe II aux fins d'approbation. Il estime que les propositions relatives au rôle à long terme et aux perspectives d'avenir de la Base de soutien logistique devraient être intégrées dans la stratégie mondiale générale qui doit être présentée à l'Assemblée (voir par. 24 ci-dessus).**

**26. Tout en reconnaissant que la Base remplit actuellement des fonctions qui n'entrent pas à strictement parler dans la catégorie du soutien logistique, y compris les communications, la formation, l'appui aérien et la sécurité, le Comité consultatif recommande de ne pas changer le nom de la Base eu égard à l'intention du Secrétaire général de présenter une stratégie d'appui au niveau mondial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir A/63/824, par. 11).**

## B. Ressources nécessaires

27. Le montant brut des ressources demandées dans le projet de budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2009/10 s'élève à 68 284 300 dollars (montant net : 63 190 400 dollars), ce qui représente en chiffres bruts une augmentation de 22 515 300 dollars (49,2 %) par rapport au montant de 45 769 000 dollars réparti pour l'exercice précédent. Le budget prévoit au total 151 postes soumis à recrutement international et 256 postes soumis à recrutement national, ainsi que 12 postes temporaires financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés 2008/09</i>	<i>Postes proposés 2009/10</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	52	151	99
Personnel recruté sur le plan national	183	256	73
Postes temporaires	29	12	(17)

28. Les dépenses nécessaires pour le personnel civil durant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 sont estimées à 36 103 200 dollars, soit une augmentation de 13 389 400 dollars (58,9 %) par rapport au montant réparti pour l'exercice précédent. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par les traitements et dépenses connexes pour 99 postes supplémentaires soumis à recrutement international (1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 36 P-4, 43 P-3, 3 P-2 et 9 agents du Service mobile) et 73 postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction nette de 17 postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

29. Comme il est indiqué au paragraphe 153 du document budgétaire (A/63/824), les prévisions de dépenses pour le personnel civil tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 10 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 5 % pour les postes de temporaire recruté sur le plan national financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Recommandations concernant les postes établis et les postes temporaires

30. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un état récapitulatif des changements proposés pour l'exercice 2009/10 concernant l'effectif de la Base, y compris les postes qu'il est proposé de transférer ou de convertir. Le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base pour 2009/10 (A/63/824) indique les changements proposés au titre des différentes composantes. Il est également proposé dans le rapport de convertir 20 postes d'agent des services généraux (autre que pour les réunions) et 34 postes temporaires contractuels en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. La présentation de ces modifications dans le tableau d'effectifs n'était pas claire et compliquait par conséquent l'analyse des ressources proposées au titre des effectifs. **Le Comité consultatif recommande que**

**des efforts soient faits à l'avenir dans les projets de budget afin de simplifier la présentation des effectifs nécessaires.**

31. En ce qui concerne la conversion proposée de 34 postes contractuels en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, le Comité rappelle que, dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09, il était proposé de convertir 9 postes d'agent contractuel. Cette proposition s'expliquait par le fait que, selon la législation italienne, les contrats temporaires ne pouvaient excéder trois ans et qu'il n'était plus possible de faire appel à des sociétés d'intérim pour recruter des agents en vertu de contrats de louage de services à durée indéterminée, ce qui permettait d'employer des vacataires plus longtemps. Le Comité consultatif avait recommandé que la Base de soutien logistique explore la possibilité de passer des contrats avec des sociétés de services et non avec des agences de placement lorsque des prestations de nature continue étaient nécessaires (voir A/62/781/Add.12, par. 27). Comme il est indiqué dans le rapport (A/63/824, sect. V.A), en réponse à la recommandation du Comité, la Base de soutien logistique a réexaminé le rôle des 40 autres temporaires du Service de soutien logistique qui avait abouti à la proposition de conversion de 34 postes de temporaire. **Le Comité souligne toutefois que la Base n'indique pas si elle a exploré d'autres possibilités utilisées par d'autres missions et bureaux des Nations Unies en Europe. Il recommande que la Base continue d'explorer d'autres possibilités, notamment par des négociations avec le Gouvernement hôte, afin de surmonter les restrictions appliquées à l'emploi de vacataires indépendants au titre de contrats temporaires. Dans l'intervalle, le Comité se prononce contre la conversion proposée des 34 postes contractuels.**

32. En ce qui concerne les autres questions de personnel, le Comité consultatif n'émet pas d'objection au transfert proposé de postes entre diverses sections de la Base, à l'exception des transferts proposés de la Section du personnel au Groupe de vérification des références. En examinant les demandes de reclassification de postes existants et la création de postes, le Comité a formulé ses recommandations en partant de l'idée que le rôle futur de la Base devrait être examiné dans le cadre de la stratégie générale d'appui au niveau mondial du Secrétaire général (voir par. 24 ci-dessus).

*Bureau du Directeur, Base de soutien logistique des Nations Unies*

33. L'effectif proposé pour le Bureau du Directeur comprend le reclassement à D-2 du poste de Chef de l'administration (D-1), la création d'un poste D-1 et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et le redéploiement de deux postes (voir A/63/824, par. 36 à 42). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement du poste D-1 de Chef de l'administration en poste D-2 de Directeur de la Base de soutien logistique des Nations Unies. Il souligne ainsi l'importance de la nomination d'un administrateur hautement qualifié doté des compétences requises pour superviser les activités de la Base. Le Comité consultatif ne recommande pas d'approuver la création du poste D-1 de Directeur adjoint et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.**

*Section du personnel*

34. L'effectif proposé pour la Section du personnel comprend la conversion en postes de deux postes de temporaire (un P-3 et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) actuellement financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et la création de deux postes de temporaire recruté sur le plan national (voir A/63/824, par. 48 à 52). Comme indiqué dans le projet de budget, il est demandé de renforcer la fonction « voyages » de la Section, afin que celle-ci puisse coordonner et gérer efficacement les activités liées aux voyages (traitement des autorisations de voyage, appels d'offres et évaluation des soumissions, opérations d'actualisation concernant les laissez-passer des Nations Unies et coordination avec les bureaux de liaison pour les visas). **Le Comité consultatif recommande que le poste P-3 et les postes de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national continuent d'être financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité consultatif ne recommande pas d'approuver la création de deux nouveaux poste de temporaire recruté sur le plan national.**

*Section des achats*

35. L'effectif proposé pour la Section des achats comprend la création d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) et d'un poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/63/824, par. 53 à 56). Le Secrétaire général indique dans son rapport que la Section des achats a connu un accroissement de sa charge de travail essentiellement en raison de l'intensification des activités d'appui aux missions de maintien de la paix du Service de l'informatique et des communications. Les activités devraient aussi s'intensifier, avec la mise en œuvre du plan à long terme, notamment la création d'un deuxième site (site B) à Valence (Espagne). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.**

*Section de l'entretien des installations*

36. L'effectif proposé pour la Section comprend la création de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et d'un poste de temporaire des services généraux recruté sur le plan national (voir A/63/824, par. 57 à 65). Le Secrétaire général indique qu'il faudrait créer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de temporaire des services généraux recruté sur le plan national compte tenu de l'expansion prévue de la Base et de l'arrivée de nouvelles unités hébergées. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et d'un poste de temporaire des services généraux recruté sur le plan national.**

*Section de la gestion des biens*

37. L'effectif proposé pour la Section de la gestion des biens comprend la création d'un poste d'archiviste (P-2) et de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en rapport avec le projet de création d'un Groupe de la gestion des archives et des dossiers à la Section de la gestion des biens (voir A/63/824,

par. 66 à 70). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-2 et de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.**

#### *Infirmierie*

38. Il est proposé de créer pour l'infirmierie un poste de médecin (P-4), un poste d'infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste de commis d'administration (agent des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/63/824, par. 71 à 75). **Le Comité consultatif réitère l'observation selon laquelle il existe des installations sanitaires locales et régionales pour le personnel de la Base (voir A/62/781/Add.12, par. 26) et ne recommande donc pas d'approuver la création d'un poste de médecin (P-4) et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il recommande toutefois d'approuver la création d'un poste d'infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national) compte tenu des besoins accrus du personnel de la Base et des unités hébergées, ainsi que du personnel qui participe aux cours de formation dispensés à la Base. Il conviendrait que l'intéressé ait les compétences linguistiques voulues. Le Comité consultatif recommande en outre que les arrangements à temps partiel avec trois médecins et un commis (agent des services généraux recruté sur le plan national) se poursuivent.**

#### *Section des transports*

39. L'effectif proposé pour la Section des transports comprend la création d'un poste de coordonnateur de la formation en matière de transports (agent du Service mobile) et d'un poste d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/63/824, par. 79 à 82). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces deux postes.**

#### *Section du génie*

40. L'effectif proposé pour la Section du génie comprend la création de deux postes d'assistant Génie (agent des services généraux recruté sur le plan national) compte tenue de l'accroissement de la capacité du réseau électrique de la Base (voir A/63/824, par. 87 à 92). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler quant à la création de ces postes.**

#### *Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications*

41. L'effectif proposé pour le Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications comprend la création d'un poste d'ingénieur spécialisé dans les communications par satellite (P-4) et d'un poste d'assistant planification et budget (agent des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/63/824, par. 93 à 97). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces deux postes.**

#### *Section des opérations (précédemment Section des réseaux informatiques)*

42. L'effectif proposé pour la Section des opérations comprend la création d'un poste de Chef de la Section des opérations (P-4) (voir A/63/824, par. 98 à 102). Comme indiqué dans le rapport sur le budget, la Section des opérations qu'il est proposé de créer remplacera l'ancienne Section des réseaux informatiques qui

compte actuellement 1 poste P-3, 6 postes d'agent du Service mobile et 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le Comité consultatif estime que la réorganisation des fonctions de l'ancienne Section des réseaux informatiques ne devrait pas, en principe, entraîner d'augmentation sensible des effectifs. **Le Comité consultatif ne recommande pas d'approuver la création du poste P-4.**

*Groupe de l'assistance informatique*

43. L'effectif proposé pour le Groupe de l'assistance informatique comprend la création de quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (voir A/63/824, par. 105 à 108). **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler quant à la création de ces postes.**

*Site B, Valence (Espagne)*

44. Le Secrétaire général propose de créer quatre postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-5, 2 P-4 et 1 agent du Service mobile) et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour le site B, Valence (Espagne) (voir A/63/824, par. 113 à 120). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces six postes.** Suite à sa demande, le Comité consultatif a été informé que les gains d'efficacité réalisés grâce à la création d'une fonction intégrée d'appoint à Valence (Espagne) seraient calculés et présentés dans le prochain projet de budget. **Le Comité consultatif compte que les informations à cet égard apparaîtront dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 pour la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui.**

**Unités hébergées**

*Service intégré de formation*

45. Le Secrétaire général propose de transférer cinq postes d'administrateur du Service intégré de formation de la Base logistique au Siège à New York (voir A/63/824, par. 121). Ces postes se répartissent comme suit : un fonctionnaire civil chargé de la formation (P-5), deux formateurs militaires en détachement (P-4 et P-3) et deux officiers de police en détachement chargés de la formation (P-4 et P-3). Le Secrétaire général indique dans son rapport que les économies réalisées à ce jour s'étant limitées aux stages de formation des civils avant le déploiement, les ressources destinées à appuyer les États Membres seront transférées à New York pour être réaffectées à leur clientèle initiale. **Le Comité consultatif compte que l'on continuera de faire le meilleur usage de la capacité d'assurer la formation des civils avant le déploiement et que l'organisation de programme de formation à la Base logistique des Nations Unies permettra de réaliser des gains d'efficacité.**

*Bureau régional de la sécurité aérienne*

46. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-4), dont le titulaire ferait office de chef du Bureau (A/63/824, par. 122 et 123). Comme indiqué dans le projet de budget, Le Bureau régional de la sécurité aérienne a été établi en tant que projet pilote, en 2006, en vue d'assurer le contrôle de la sécurité aérienne pour le compte de la Base, de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et de la Mission d'administration intérimaire des Nations

Unies au Kosovo (MINUK). Les activités du Bureau sont actuellement gérées par deux spécialistes régionaux de la sécurité aérienne. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'évaluer les activités du Bureau régional de la sécurité aérienne à la Base logistique des Nations Unies et de lui faire rapport sur les conclusions de cette évaluation dans le cadre de son rapport détaillé sur la question des opérations aériennes à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatrième session (voir également A/63/746, par. 47). Le Comité consultatif recommande aussi que le Secrétaire général examine le rôle que pourrait jouer ce bureau pour ce qui est de répondre à la préoccupation générale suscitée par la gestion des risques liés aux transports aériens (voir A/63/769, par. 27). En attendant les résultats de cette évaluation, le Comité consultatif recommande de ne pas prendre de décision concernant le poste P-4 qu'il est proposé de créer.**

#### *Centre des opérations aériennes*

47. Il est proposé de créer pour le Centre des opérations aériennes quatre postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international (2 P-3 et 2 postes d'agent du Service mobile) et de convertir en postes deux postes de temporaire financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/63/824, par. 124 et 127). Aux paragraphes 42 à 50 de son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/63/746), le Comité consultatif a formulé des commentaires, des observations et des recommandations sur la gestion des opérations aériennes. Il note que le Centre ne joue pas encore un rôle stratégique dans la gestion générale des moyens aériens de l'Organisation et compte que cette question sera traitée dans le rapport détaillé sur la question des opérations aériennes devant être soumis à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatrième session. **Le Comité consultatif recommande donc la création de deux nouveaux postes : un poste de spécialiste des opérations aériennes (P-3) et un poste d'assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile). Il recommande en outre que les deux postes de temporaire dont la conversion est proposée continuent d'être financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

#### *Centre des normes et études techniques*

48. L'effectif proposé pour le Centre des normes et études techniques comprend la création de deux nouveaux postes de spécialiste de l'eau et de l'assainissement et d'électrotechnicien (P-3) et de deux postes d'assistant : un assistant Génie et un assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Secrétaire général propose également de convertir en postes quatre postes de temporaire financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), occupés par le chef du Centre (P-4), l'ingénieur (P-3) et les deux assistants Génie (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (A/63/824, par. 128 à 134). **Le Comité consultatif recommande de ne pas créer les nouveaux postes proposés. Il recommande en outre que les postes de temporaire occupés par le chef du Centre des normes et études techniques (P-4), l'ingénieur (P-3) et les deux assistants Génie (agents des services**

**généraux recrutés sur le plan national) continuent d'être financés au moyen des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

*Centre de gestion du Système d'information géographique*

49. Le tableau d'effectifs proposé pour le Centre prévoit la création de quatre postes destinés à du personnel recruté sur le plan international (2 P-3 et 2 P-2), la conversion de six postes de temporaire (1 P-3, 1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) en postes et la suppression d'un poste de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national (A/63/824, par. 135 à 141). Comme il est indiqué dans le projet de budget, le renforcement du Centre par la conversion de postes de temporaire en postes est conforme au plan à long terme de la Base. **Le Comité consultatif recommande que ne soient pas approuvées la création de quatre postes destinés à du personnel recruté sur le plan international, ni la conversion de six postes de temporaire. Il recommande que les six postes de temporaire en question continuent d'être financés à la rubrique Personnel temporaire autre que pour les réunions.**

*Groupe de vérification des références*

50. Les propositions concernant l'effectif du Groupe de vérification des références prévoient la création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (poste de temporaire financé au moyen des crédits affectés au personnel temporaire autre que pour les réunions), l'acquisition de six postes temporaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national provenant de la Section du personnel (actuellement financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire autre que pour les réunions) et leur conversion en postes (A/63/824, par. 142 à 145). **Le Comité consultatif recommande d'attendre que l'évaluation globale demandée au paragraphe 14 ci-dessus ait été effectuée avant d'approuver la création d'un Groupe de vérification des références et, partant, la création d'un nouveau poste de temporaire. En outre, il recommande de maintenir au sein de la Section du personnel les six postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en les imputant sur les crédits affectés au personnel temporaire autre que pour les réunions.**

*Force de police permanente*

51. Les propositions concernant l'effectif de la Force de police permanente prévoient le transfert de 27 postes du Siège de l'ONU (1 D-1, 2 P-5, 14 P-4, 8 P-3 et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et la création de 49 postes (4 P-5, 16 P-4, 26 P-3, 2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/63/824, par. 146 à 149). Lors de l'examen du projet de budget pour le compte d'appui, le Comité consultatif avait étudié la question du transfert de la Force de police permanente à la Base de soutien logistique des Nations Unies et demandé que des informations soient communiquées à l'Assemblée générale (voir A/63/841, par. 81). Il note que les propositions du Secrétaire général sont en concordance avec l'une des options recommandées par un groupe d'experts. **Le Comité prie le Secrétaire général de fournir les informations demandées à l'Assemblée générale afin qu'elle puisse se prononcer. En attendant, il recommande qu'aucune décision ne soit prise au sujet des 49 postes supplémentaires qu'il est proposé de créer pour la Force de**

**police permanente et que les deux options recommandées par le Groupe d'experts soient mieux explicitées.**

*Groupe de l'appui technique aux transports de surface*

52. Le Secrétaire général propose d'instituer un Groupe de l'appui technique aux transports de surface en créant un poste d'officier de transport (P-4), dont le titulaire assumerait les fonctions de chef du Groupe, un poste d'officier du transport (P-3) et un poste d'officier chargé de l'appui technique (agent du Service mobile). Il indique que le Groupe aiderait la Section du transport de surface à instaurer une culture d'excellence dans les composantes transport de surface des opérations sur le terrain et à renforcer l'efficacité structurelle; les fonctions du Groupe consisteraient notamment à créer et appliquer les moyens de contrôler, normaliser et systématiser les méthodes actuellement utilisées pour gérer les problèmes relatifs aux garanties fabricant et les rappels usine ayant une quelconque incidence financière ou juridique. Le Comité consultatif note que l'exposé présenté ne donne pas d'indications sur les bénéficiaires qui seraient retirés de la création du Groupe et de son implantation à la Base de soutien logistique. **Le Comité s'inquiète des éventuels doubles emplois avec les attributions d'autres unités administratives de la Base de soutien logistique et certaines fonctions centrales assumées par le Département de l'appui aux missions. Aussi, recommande-t-il que cette question soit réexaminée dans le contexte de la stratégie d'appui globale que le Secrétaire général compte présenter à l'Assemblée générale. Il recommande corrélativement de ne pas approuver la création du Groupe de l'appui technique à ce stade.**

## 2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant approuvé 2008/09</i>	<i>Montant proposé 2009/10</i>	<i>Variation</i>
23 055 200	32 181 100	9 125 900

53. Le montant prévu des dépenses opérationnelles de l'exercice 2009/10 marque une augmentation de 9 125 900 dollars, soit 39,6 %, par rapport au crédit ouvert pour 2008/09. L'augmentation est principalement imputable aux facteurs suivants : hausse de 6 437 500 dollars, soit 102,2 %, au titre des installations et des infrastructures, hausse de 2 429 900 dollars, soit 43,3 %, au titre de l'informatique, et hausse de 1 759 500 dollars, soit 34,5 %, au titre des transmissions. L'augmentation est compensée en partie par une diminution de 2 173 200 dollars, soit 61,2 %, au titre des fournitures, services et matériel divers.

54. Dans son projet de budget (A/63/824, annexe II, par. 74), le Secrétaire général indique que la mise en œuvre des plans sur l'avenir de la Base de soutien logistique des Nations Unies et le rôle que celle-ci sera amenée à jouer à plus long terme nécessitera des investissements considérables dans les bâtiments et l'infrastructure. Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 prévoit un montant de 7 083 000 dollars à ce titre. Le Comité consultatif note que, même s'il est possible de différer l'exécution de certains projets en attendant que le Secrétaire général présente sa stratégie d'appui globale (voir par. 24 plus haut), le report de plusieurs travaux de construction et d'électricité aurait des conséquences néfastes pour le fonctionnement

de la Base. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, si les travaux de construction liés à l'exploitation du centre informatique de la Base étaient retardés, la fourniture des services d'hébergement informatique requis pour les missions hors Siège serait fortement compromise. D'après le Secrétariat, l'approvisionnement en électricité est actuellement insuffisant pour l'ensemble des matériels qui sont utilisés dans le cadre de l'appui aux missions; les travaux d'aménagement envisagés sont donc indispensables pour assurer la fourniture des services informatiques voulus par la Base. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver un montant de 6,1 millions de dollars pour le financement des travaux de construction et d'aménagement électriques nécessaires, soit 1 million de dollars de moins que celui demandé dans le rapport sur l'avenir de la Base (7,1 millions de dollars).**

## V. Questions diverses

### Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

55. Dans son rapport sur le rapport financier et les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 [A/63/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations sur des problèmes de gestion financière et d'administration relevés à la Base de soutien logistique des Nations Unies, portant sur la budgétisation axée sur les résultats, les achats, les biens durables, les stocks stratégiques pour déploiement rapide, la gestion du parc de véhicules et l'informatique. Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes a constaté que, du fait de la faible rotation des stocks stratégiques pour déploiement rapide, 14 % de ces stocks, d'une valeur de 12,1 millions de dollars, avaient atteint ou dépassé la moitié de leur durée de vie utile (ibid., par. 258). **Le Comité souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que la Base surveille l'état des stocks stratégiques pour déploiement rapide et rende compte régulièrement au Siège de l'état des stocks à rotation lente. En outre, la Base devrait identifier les causes de la lenteur de leur rotation afin d'éviter que d'autres stocks ne deviennent obsolètes. Le Comité compte que les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs, y compris la création du poste D-2 recommandée pour le Directeur de la Base, permettra à cette dernière de donner suite sans tarder et avec efficacité aux conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

## VI. Conclusions

56. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 31 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/626). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 178 100 dollars ainsi que les recettes et ajustements d'un montant de 3 031 700 dollars soient portés au crédit des États Membres selon des modalités qui seront arrêtées par l'Assemblée.**

57. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées au paragraphe 173 du projet de budget (A/63/824). **Afin que le présent rapport puisse être soumis plus rapidement à l'Assemblée générale, les réductions qui découleraient des recommandations du Comité consultatif seront indiquées à l'Assemblée par la Présidente du Comité dans son exposé liminaire.**

*Documentation*

- Résolutions 59/299, 60/266, 60/267, 61/277 et 62/231 de l'Assemblée générale
- Rapport du Secrétaire général intitulé : Rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/626)
- Rapport du Secrétaire général intitulé : Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/824 et Corr.1)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé : Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.12)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/63/746)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé : Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir, rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/841)

## Annexe I

## Dépenses effectives et prévues de la Base de soutien logistique des Nations Unies : exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> juillet 2008-31 mars 2009			Prévisions au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 <sup>er</sup> avril- 30 juin 2009 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	
<b>Militaires et personnel de police</b>								
Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	
Contingents	-	-	-	-	-	-	-	
Police des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	7 235,9	5 723,5	1 512,4	2 040,6	7 764,1	(528,2)	(7,3)	Augmentation des ressources nécessaires du fait que le taux moyen effectif de déploiement a été supérieur à ce qui était prévu dans le budget, après prise en compte de l'abattement pour délais de déploiement
Personnel recruté sur le plan national	13 068,6	9 253,4	3 815,2	3 764,7	13 018,1	50,5	0,4	
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 409,3	1 097,6	1 311,7	788,0	1 885,6	523,7	21,7	Réduction des ressources nécessaires du fait de délais de déploiement
<b>Total partiel</b>	<b>22 713,8</b>	<b>16 074,5</b>	<b>6 639,3</b>	<b>6 593,3</b>	<b>22 667,8</b>	<b>46,0</b>	<b>0,2</b>	
<b>Dépenses opérationnelles</b>								
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2008-31 mars 2009</i>			<i>Prévisions au 30 juin 2009</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant réparti (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3) = (1) - (2)</i>	<i>1<sup>er</sup> avril-30 juin 2009 : dépenses prévues (4)</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)</i>	<i>Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)</i>	<i>Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)</i>	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	461,1	120,3	340,8	325,9	446,2	14,9	3,2	
Voyages	923,8	426,1	497,7	456,3	882,4	41,4	4,5	
Installations et infrastructures	6 300,6	4 520,0	1 780,6	1 761,7	6 355,4	(54,8)	(0,9)	
Transports terrestres	752,0	524,2	227,8	188,6	716,8	35,2	4,7	
Transports aériens	-	-	-	-	-	-	-	
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	
Transmissions	5 100,1	4 840,0	260,1	141,6	5 088,1	12,0	0,2	
Informatique	5 616,9	4 848,4	768,5	604,0	5 608,9	8,0	0,1	
Services médicaux	351,8	215,7	136,1	124,6	342,4	9,4	2,7	
Matériel spécial	-	-	-	-	-	-	-	
Fournitures, services et matériel divers	3 548,9	2 856,1	692,8	494,9	3 390,7	158,2	4,5	Écart dû aux économies réalisées du fait de l'externalisation de services
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>23 055,2</b>	<b>18 350,8</b>	<b>4 704,4</b>	<b>4 097,7</b>	<b>22 831,0</b>	<b>224,2</b>	<b>1,0</b>	
<b>Total brut</b>	<b>45 769,0</b>	<b>34 425,3</b>	<b>11 343,7</b>	<b>10 691,1</b>	<b>45 498,9</b>	<b>270,1</b>	<b>0,6</b>	
Recettes provenant des contributions du personnel	3 473,4	2 522,8	950,6	943,6	3 466,4	7,0	0,2	
<b>Total net</b>	<b>42 295,6</b>	<b>31 902,5</b>	<b>10 393,1</b>	<b>9 747,5</b>	<b>42 032,5</b>	<b>263,1</b>	<b>0,6</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>45 769,0</b>	<b>34 425,3</b>	<b>11 343,7</b>	<b>10 691,1</b>	<b>45 498,9</b>	<b>270,1</b>	<b>0,6</b>	

## Annexe II

**Récapitulatif par composante des modifications de tableau  
d'effectifs proposées pour la Base de soutien logistique  
des Nations Unies (exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009  
au 30 juin 2010)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
<b>Bureau du Chef de l'administration de la BSLB</b>			
Reclassements	1	D-1	Chef de l'administration (D-1 à D-2)
Création de postes	1	D-1	Directeur adjoint de la BSLB
	1	GN	Commis d'administration
Transferts	-1	P-4	Service administratif (à la Section des approvisionnements)
	+1	SM	Assistant budget (de la Section des finances)
<b>Bureau de la sécurité</b>			
Transferts	+1	GN	Assistant sécurité (de la Section des opérations logistiques)
<b>Services d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies</b>			
<b>Bureau du Chef des Services d'appui à la BSLB</b>			
Transferts	+1	GN	Assistant administratif (de la Section de la gestion du matériel)
	-1	GN	Assistant administratif (à la Section du personnel)
<b>Section des finances</b>			
Transfert	-1	SM	Assistant finance (au Bureau du Directeur de la BSLB)
<b>Section du personnel</b>			
Conversion de postes de temporaire	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines
	1	GN	Assistant chargé des ressources humaines
Création de postes de temporaire	2	GN	Assistants administratifs
Transferts (postes de temporaire)	-6	GN	Assistants au recrutement (au Groupe de vérification des références)
	+1	GN	Assistant administratif (des Services d'appui à la BSLB)
<b>Section des achats</b>			
Création de postes	1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats
	1	GN	Assistant achats
<b>Section de la gestion des installations</b>			
Création de postes	1	GN	Magasinier
	1	GN	Responsable des Groupes de la maintenance périodique et de l'intervention rapide
	1	GN	Réceptionniste/commis au courrier

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
Création de postes de temporaire	1	GN	Commis d'administration
Conversion de postes d'agent contractuel	4	GN	Assistants gestion des installations
Transferts	-1	P-3	Ingénieur (à la Section du génie)
	+1	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations (de la Section des approvisionnements)
	+2	GN	Assistants gestion des installations (de la Section du génie)
<b>Section de la gestion du matériel</b>			
Création de postes	1	P-2	Archiviste
	1	GN	Assistant gestion des documents
	1	GN	Commis aux réclamations
	1	GN	Commis à la cession des biens
Transferts	-1	GN	Assistant administratif (des Services d'appui à la BSLB)
<b>Infirmierie</b>			
Création de postes	1	P-4	Médecin
	1	GN	Infirmier
	1	GN	Commis d'administration
<b>Services d'appui logistique</b>			
<b>Section des opérations logistiques</b>			
Conversion de postes d'agent contractuel	4	GN	Commis à la réception et à l'inspection
Transferts	-1	GN	Assistant sécurité (au Bureau de la sécurité)
<b>Section du transport</b>			
Création de postes	1	SM	Coordonnateur de la formation en matière de transports
	1	GN	Assistant à la formation
Conversion de postes d'agent contractuel	3	GN	Assistants transports
<b>Section des approvisionnements</b>			
Conversion de postes d'agent contractuel	2	GN	Assistants stocks et fournitures
	1	GN	Assistant fournitures
	3	GN	Magasiniers
Transferts	+1	P-4	Fonctionnaire d'administration (du Bureau du Directeur de la BSLB)
	-1	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations (à la Section de la gestion des installations)
<b>Section du génie</b>			
Création de postes	1	GN	Électrotechnicien (conception)
	1	GN	Assistant électricien
Conversion de postes d'agent contractuel	2	GN	Magasiniers

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
Transferts	+1	P-3	Ingénieur (de la Section de la gestion des installations)
	-2	GN	Assistants à la gestion des installations (à la Section de la gestion des installations)
<b>Section des communications et des services informatiques</b>			
<b>Bureau du Chef de la Section des communications et des services informatiques</b>			
Création de postes	1	P-4	Ingénieur hors classe spécialisé dans les communications par satellite
	1	GN	Assistant planification et budget
Conversion de postes d'agent contractuel	1	GN	Concepteur technique
<b>Section des opérations</b>			
Création de postes	1	P-4	Chef de la Section des opérations
Conversion de postes d'agent contractuel	1	GN	Technicien des transmissions
	1	GN	Technicien vidéoconférences
Transferts	+1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (de la Section des services d'appui informatique)
<b>Section des services d'appui informatique</b>			
Transferts	-1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (à la Section des opérations)
<b>Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements</b>			
Transferts	-1	SM	Au Groupe de l'assistance informatique
	-1	SM	Au Groupe de l'infrastructure
	-2	GN	Assistants informaticiens (au Groupe de l'assistance informatique)
	-4	GN	Assistants technologies de l'information (au Groupe de l'assistance informatique)
	-4	GN	Techniciens en télécommunications (au Groupe de l'infrastructure)
	-1	GN	Technicien des transmissions (au Groupe de l'infrastructure)
	-1	GN	Informaticien (au Groupe de l'infrastructure)
	-1	GN	Assistant systèmes informatiques (au Groupe de l'infrastructure)
	-1	GN	Commis aux systèmes informatiques (au Groupe de l'infrastructure)
	-7	GN	Magasiniers (au Groupe de la gestion des équipements)
	-2	GN	Commis stocks et fournitures (au Groupe de la gestion des équipements)
<b>Groupe de l'assistance informatique</b>			
Création de postes	2	GN	Informaticiens
	1	GN	Assistant aux systèmes d'information chargé de l'appui informatique

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
	1	GN	Assistant technologies de l'information chargé de l'appui au réseau local
Conversion de postes d'agent contractuel	1	GN	Assistant aux systèmes d'information chargé de l'appui à la gestion des applications
	1	GN	Assistant technologies de l'information chargé de l'appui au réseau local
Transferts	+1	SM	Du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements
	+2	GN	Assistants informaticiens (du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements)
	+4	GN	Assistants technologies de l'information (du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements)
<b>Groupe de l'infrastructure</b>			
Conversion de postes d'agent contractuel	6	GN	Techniciens des transmissions
	3	GN	Assistants technologies de l'information
Transferts	+1	SM	Du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements
	+4	GN	Techniciens en télécommunications (du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements)
	+1	GN	Techniciens des transmissions (du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements)
	+1	GN	Informaticien (du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements)
	+1	GN	Assistant systèmes informatiques (du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements)
	+1	GN	Commis aux systèmes informatiques (du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements)
<b>Gestion des équipements</b>			
Conversion de postes d'agent contractuel	1	GN	Magasinier
Transferts	+7	GN	Magasiniers (du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements)
	+2	GN	Commis stocks et fournitures (du Groupe de l'entretien intégré, de l'assistance informatique et de la gestion des équipements)
<b>Site B, Valence</b>			
Création de postes	1	P-5	Directeur de projet
	2	P-4	Responsables des communications chargés de l'appui aux opérations et au réseau

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
	1	SM	Responsable des communications chargé de l'infrastructure
	1	GN	Assistant administratif principal
	1	GN	Assistant administratif
<b>Unités hébergées</b>			
<b>Service intégré de formation</b>			
Transferts	-1	P-5	Fonctionnaire civil chargé de la formation (au Siège de l'ONU)
	-1	P-4	Formateur militaire en détachement (au Siège de l'ONU)
	-1	P-4	Officier de police chargé de la formation en détachement (au Siège de l'ONU)
	-1	P-3	Formateur militaire en détachement (au Siège de l'ONU)
	-1	P-3	Officier de police chargé de la formation en détachement (au Siège de l'ONU)
<b>Bureau régional de la sécurité aérienne</b>			
Création de postes	1	P-4	Spécialiste de la sécurité aérienne
<b>Centre des opérations aériennes</b>			
Création de postes	2	P-3	Spécialistes des opérations aériennes
	2	SM	Assistants opérations aériennes
Conversion de postes de temporaire	1	SM	Assistant opérations aériennes
	1	GN	Assistant opérations aériennes
<b>Centre des normes et études techniques</b>			
Création de postes	1	P-3	Ingénieur spécialisé dans l'eau et l'assainissement
	1	P-3	Ingénieur électrique
	1	GN	Assistant administratif
	1	GN	Assistant génie
Conversion de postes de temporaire	1	P-4	Chef du Centre des normes et études techniques
	1	P-3	Ingénieur
	2	GN	Assistants génie
<b>Centre de gestion du système d'information géographique</b>			
Création de postes	2	P-3	Spécialistes du système d'information géographique
	2	P-2	Assistants SIG
Conversion de postes de temporaire	1	P-3	Spécialiste du système d'information géographique
	1	SM	Administrateur SIG
	4	GN	Assistants SIG
Suppression de postes	1	GN	Assistant SIG

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
<b>Groupe de vérification des références</b>			
Conversion de postes de temporaire	6	GN	Assistants au recrutement (transférés du Groupe du personnel)
Création de postes de temporaire	1	GN	Assistant au recrutement
<b>Force de police permanente</b>			
Création de postes	4	P-5	Agents de la Force de police permanente
	16	P-4	Agents de la Force de police permanente
	26	P-3	Agents de la Force de police permanente
	2	SM	Agents de la Force de police permanente
	1	GN	Assistant administratif
Transferts	+1	D-1	Agent de la Force de police permanente (du Siège de l'ONU)
	+2	P-5	Agents de la Force de police permanente (du Siège de l'ONU)
	+14	P-4	Agents de la Force de police permanente (du Siège de l'ONU)
	+8	P-3	Agents de la Force de police permanente (du Siège de l'ONU)
	+2	GN	Assistants administratifs (du Siège de l'ONU)
<b>Section du transport de surface-Groupe d'appui technique</b>			
Création de postes	1	P-4	Chef de l'appui technique et de l'appui au déploiement
	1	P-3	Responsable du transport
	1	SM	Responsable de l'appui technique

## Récapitulatif

<i>Total</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Classe</i>
Postes/postes de temporaire approuvés en 2008/09	264	1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 17 P-3, 1 P-2, 21 SM, 206 GN (y compris 1 P-4, 3 P-3, 2 SM, et 23 GN au titre du personnel temporaire)
Postes/positions proposés pour 2009/10	419	1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 49 P-4, 57 P-3, 4 P-2, 28 SM, 268 GN (y compris 12 GN au titre du personnel temporaire)
Postes supprimés	-21	1 P-4, 3 P-3, 2 SM, 15 GN
<b>Nouveaux postes/postes de temporaire</b>	<b>154</b>	
Postes créés	96	1 D-1, 5 P-5, 23 P-4, 34 P-3, 3 P-2, 7 SM, 20 GN
Postes de temporaire créés	4	4 GN
Postes de temporaire convertis en postes	20	1 P-4, 3 P-3, 2 SM, 14 GN
Postes d'agent contractuel convertis en postes	34	34 GN

---

<i>Total</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Classe</i>
Postes/postes de temporaire transférés au Siège de l'ONU	-5	1 P-5, 2 P-4, 2 P-3
Postes/postes de temporaire transférés du Siège de l'ONU	27	1 D-1, 2 P-5, 14 P-4, 8 P-3, 2 GN
Postes reclassés	1	1 D-1 à D-2

---

*Abréviations:* GN = agent des services généraux recrutés sur le plan national; SM = agent du Service mobile.